

qu'il vient d'oindre en son nom, afin que étant ainsi sanctifié par l'onction, il soit un autel de propitiation, etc.

Ayant ensuite entonné l'Antienne *Lapides pretiosi etc.*, pendant que le Chœur la continue, et chante le Psaume 147 *Lauda, Jerusalem, Dominum*, et à la suite deux autres Antiennes, l'Évêque commence les onctions sur les murs de l'église. A chacune des douze croix, il fait deux onctions avec le saint Chrême, en disant :

Que cette église soit sanctifiée et consacrée, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de tous les Saints, sous le nom et à la mémoire de la Sainte Croix. *Pax tibi.*

Après avoir fait ces onctions à chaque pierre, l'Évêque encense la croix qui y est marquée.

Ces douze croix imprimées sur les murs de l'église sont la figure commémorative des douze Apôtres, que Notre-Seigneur a choisis et dont il s'est servi pour établir son Église par la prédication de l'Évangile, et qui sont pour cela considérés comme les colonnes de cette sainte Église. Depuis le commencement de la cérémonie, des cierges allumés brillent au-dessus de ces croix ; ils nous rappèlent que Jésus-Christ est la lumière du monde, qui s'est répandue par toute la terre, par la prédication des Apôtres et la vertu de la Croix.

Après les onctions des douze pierres, l'Évêque étant revenu à l'autel, on chante une Antienne ; et aussitôt après, le Prélat, en invitant les fidèles à s'unir à lui, récite une oraison, où il demande à Dieu de vouloir sanctifier par sa bénédiction cet autel qui sera bientôt imprégné de la vertu des divins sacrifices ; et de